

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2024/2025

Les informations contenues dans ce dossier sont susceptibles d'être modifiées par le Conseil Municipal notamment les tarifs, horaires...

Ce dossier a pour objectif de simplifier les démarches administratives d'accès aux activités enfance-jeunesse, péri ou extra scolaires, organisées par la commune de VALDALLIÈRE : 1 document = inscription à 5 services.

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) :

-  A l'école, au restaurant scolaire, à l'aide aux devoirs, à la garderie périscolaire, aux activités extrascolaires

Le dossier d'inscription est à retourner dûment compléter et accompagné des justificatifs demandés, au plus tard le **26 avril 2024**.

Vous devez compléter et signer le dossier unique d'inscription pour votre (vos) enfant(s) en joignant :

-  Photocopie du livret de famille,
-  Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois,
-  Photocopie du carnet de santé (pages de vaccinations),
-  Notification du jugement en cas de séparation des parents.
-  Justificatif CAF/MSA avec quotient familial.

INSCRIPTION SCOLAIRE

1-Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée :

-  A la maternelle
-  Pour chaque nouvel arrivant



2-Fonctionnement :

Le temps scolaire est organisé sur 4 jours d'école par semaine.

ECOLE		GARDERIE MATIN	TEMPS DE CLASSE MATIN	PAUSE MERIDIENNE	TEMPS DE CLASSE APRES-MIDI	GARDERIE SOIR
MONTCHAMP 02.31.66.95.56	Maternelle	7H30-8H50	9H – 12H	12H-13H30	13H30–16H30	16H30-18H45
	Elémentaire	7H30-8H50	9H-12H30	12H30-14H	14H-16H30	16H30-18H45
VASSY 02.31.68.51.89	Maternelle	7H30-8H50	9H-12H	12H-13H30	13H30–16H30	16H30-18H45
	Elémentaire	7H30-8H50	9H-12H30	12H30-14H	14H-16H30	16H30-18H45
VIESSOIX 02.58.13.00.22	Maternelle	7H30-8H50	9H-12H	12H-13H30	13H30-16H30	16H30-18H45
	Elémentaire	7H30-8H50	9H-12H30	12H30-14H	14H-16H30	16H30-18H45

Accueil Garderie Midi

Uniquement pour les familles ayant à la fois un/des enfant(s) en maternelle et un/des enfant(s) en élémentaire,

Cette garderie est gratuite :

12H-12H30 : Accueil maternelle

13H20 – 13H50 : Accueil élémentaire



INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Afin de fréquenter les services périscolaires (restauration scolaire, garderie) de la commune, chaque famille doit procéder à l'inscription de son (ses) enfant(s).

L'inscription est obligatoire car elle mentionne les éléments indispensables à connaître sur l'enfant (allergies etc..) et les mesures à prendre en cas d'urgence (médecin, traitement médical etc..).

Elle permet également de prévoir le nombre précis d'animateurs pour un bon encadrement et de repas à servir afin d'éviter le gaspillage.

Une inscription permet ainsi la place de votre enfant aux activités !

Comment s'inscrire ?

Une fois le **dossier papier complété et renvoyé** au service scolaire de Valdallière, un accès au **portail famille** vous est créé.

Vous pouvez y **ajouter/modifier tout changement** de vos informations personnelles.

Votre compte portail famille vous permet de **réserver l'année entière** ou de **façon occasionnelle** (au jour le jour, à la semaine, au mois etc.) Vous avez **jusqu'à minuit la veille du jour concerné** pour effectuer vos modifications de réservation.

Toute réservation non-annulée sera facturée. En cas d'absence pour maladie, une régularisation peut être apportée sur présentation d'un certificat médical.

Les présences non réservées seront facturées au tarif sans réservation.

TARIFS PÉRISCOLAIRES			
		TARIF AVEC RESERVATION	TARIF SANS RESERVATION
Garderie à la présence	QF à - de 600	1,85€	2€
	QF de 600 à 1200	1,90€	2,20€
	QF à + de 1200	1,95€	2,30€
Garderie Au forfait	QF à - de 600	3,15€	3,45€
	QF de 600 à 1200	3,25€	3,75€
	QF à + de 1200	3,35€	4,05€
Repas		3,70€	4,50€

Retrouvez votre compte sur le portail famille à l'adresse suivante : <https://valdalliere.portail-familles.app>.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription est obligatoire avant toute fréquentation, sur le site nomad.normandie.fr

Le ramassage est effectué par un prestataire de service.

Les enfants scolarisés en maternelle seront systématiquement accompagnés par un agent de la collectivité.

De plus, la Commune de VALDALLIERE se réserve le droit de rejeter toute demande faite APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ



Commune de VALDALLIERE
Affaires scolaires et périscolaires - mairie de Vassy - Place Colonel Candau
VASSY 14410 VALDALLIERE
☎ : 02.61.53.04.92 ☎ :02.61.53.04.94
scolaire@valdalliere.fr